

Le bulletin de l'ALLAINE

CONTRAT DE RIVIERE



n°2 avril 2007

Edito

La lutte contre les toxiques est l'axe prioritaire du contrat de rivière transfrontalier Allaine.

La Chambre de Commerce et d'Industrie se mobilise pour inciter ses ressortissants à développer des gestes respectueux de nos rivières.



La présence des fortes concentrations en toxiques relevées dans l'Allaine et ses affluents (métaux, pesticides, solvants, hydrocarbures...) n'est pas du seul fait des activités industrielles et agricoles.

Ce bulletin présentera également les pratiques d'utilisation des phytosanitaires par les communes. Les particuliers, également utilisateurs de produits phytosanitaires, ont probablement un impact non négligeable. Des investigations seront prochainement menées.

« Il n'y a pas de petits gestes, quand on est 60 millions à les faire ».

SOMMAIRE

La CCI en relation avec les entreprises pour la protection de nos rivières

Diagnostic des pratiques d'utilisation des phytosanitaires mises en œuvres dans le cadre des espaces communaux

Schémas directeurs d'assainissement de six communes en cours d'achèvement

Renouvellement de l'opération rivière propre

La CCI incite les entreprises à développer des gestes respectueux de nos cours d'eau

Consciente de l'enjeu environnemental que représente la lutte contre les toxiques dans l'Allaine, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort a pris la décision de mener des actions préventives et correctives à destination des 345 entreprises présentes sur la partie française du bassin versant de l'Allaine.

La pollution toxique et une gestion durable de l'eau n'étant pas du seul ressort des entreprises industrielles, l'ensemble des entreprises du bassin versant de l'Allaine est visé par la démarche.

Afin de sensibiliser et responsabiliser les entreprises, la CCI réalisera sur la totalité des entreprises des audits courts et définira les pistes d'amélioration dans la gestion des déchets et des rejets.

Il est constaté que seuls les gisements importants de déchets font l'objet d'un traitement adéquat et réglementaire. Les gisements diffus, restent, quant à eux, trop souvent rejetés à l'égout, mélangés aux ordures ménagères, brûlés, abandonnés ou enfouis dans la nature. C'est pourquoi, des collectes des déchets toxiques en petites

quantités seront proposées aux petites entreprises. La pérennisation de ces collectes sera recherchée.

Ce programme d'actions ambiteux s'échelonnnera sur les années 2007 et 2008.



Diagnostic des pratiques d'utilisation des phytosanitaires mises en œuvres dans le cadre des espaces communaux

Les analyses réalisées depuis 1995, dans le cadre de divers programmes dont celui du contrat de rivière, montrent une contamination générale des cours d'eau de l'Allaine par diverses molécules et notamment des herbicides qui peuvent être employés dans le cadre du désherbage en zone non agricole : glyphosate/AMPA, diuron, aminotriazole...

Dans l'objectif de réduire les pollutions dues aux phytosanitaires, un diagnostic des pratiques des communes du bassin versant de l'Allaine, notamment

en terme de désherbage, a été engagé par la Communauté de Communes Sud Territoire. Afin d'engager une dynamique de réflexion sur cette thématique, cette étude a été élargie à l'ensemble des communes membres de la Communauté.

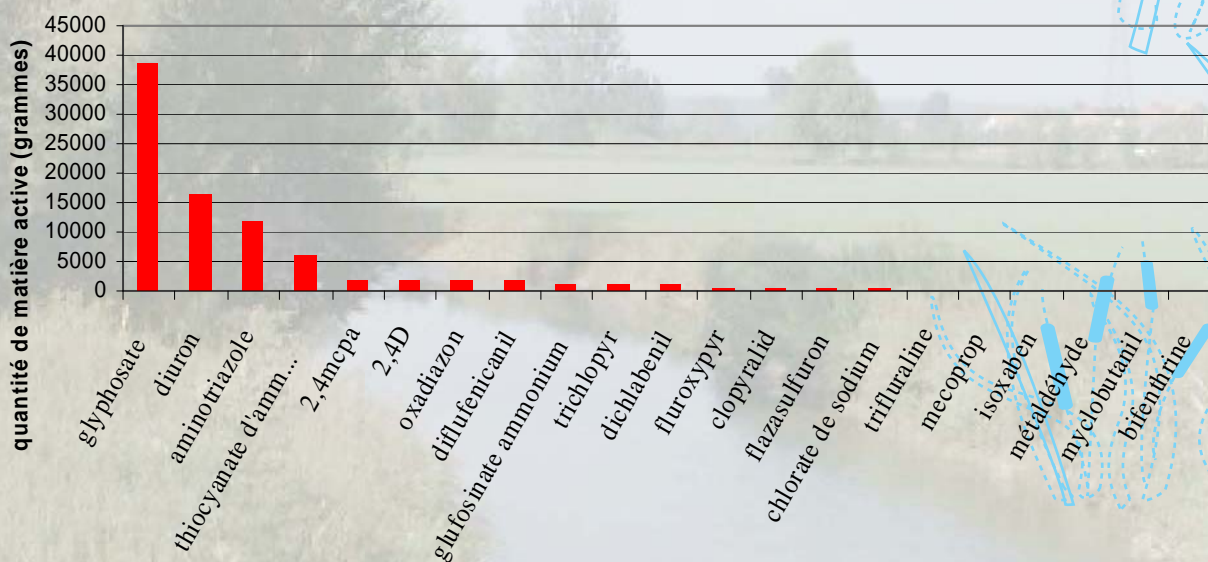
Sur les 19 communes qui ont répondu au questionnaire, 13 utilisent des produits phytosanitaires dans le cadre de l'entretien des espaces communaux.

On comptabilise 21 matières actives différentes. Ce sont pour la plupart des herbicides. Les

matières actives les plus appliquées sont le glyphosate, l'aminotriazole et le diuron. Ces trois molécules sont d'une part les plus préoccupantes en terme de

contamination des eaux, et d'autre part, représentent à elles seules près de 80 % de la quantité totale appliquée.

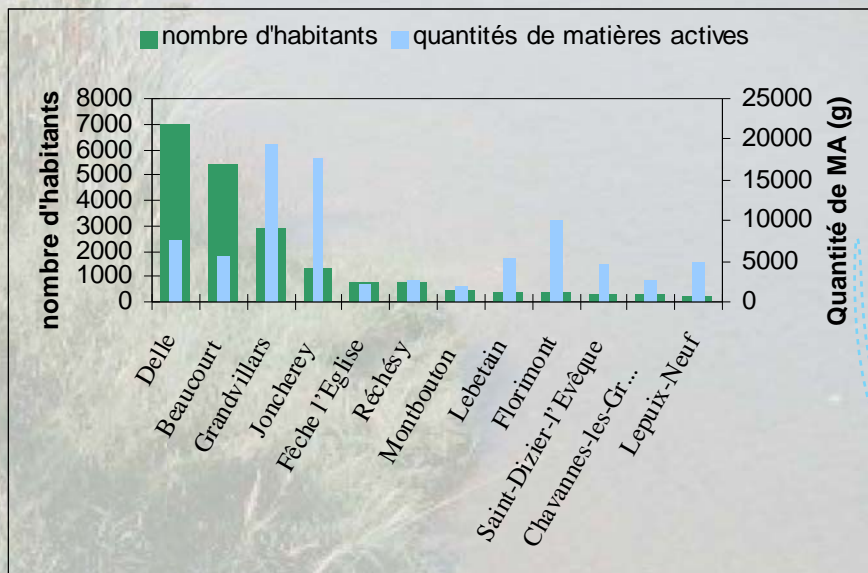
Quantité appliquée de matières actives pour les 13 communes



Quantités appliquées en fonction de la population communale

Ce qui représente en quantité totale 84.6 kg de matières actives pour les 13 communes.

Au niveau des quantités appliquées en fonction des communes, on pourrait penser que les communes les plus importantes en terme d'habitants utilisent le plus de produits phytosanitaires. Pourtant, certaines petites communes appliquent autant, voire plus de substances actives phytosanitaires que les grandes communes.



La formation des agents communaux applicateurs

Les quantités de matières actives appliquées en zone non agricole sont moindres par rapport à celles épandues dans le cadre des pratiques agricoles. Toutefois les risques de transfert dans le milieu et notamment les eaux superficielles et les eaux souterraines sont nettement plus importants du fait de la nature même des surfaces traitées (imperméabilité, milieu inerte ne favorisant pas l'adsorption des molécules et leur dégradation).

L'étude met également en évidence de nombreuses pratiques

à risques non seulement pour l'environnement mais également pour la santé des personnes qui emploient ces produits :

- application de produits sur des surfaces imperméables ou de circulation préférentielle des eaux de ruissellement (caniveaux),
- mauvaises gestion des eaux de rinçage du matériel,
- mauvaise gestion des emballages vides de produits,
- manque évident de protection individuelle des agents applicateurs.

Il apparaît donc indispensable de sensibiliser les communes sur l'utilisation et la manipulation des produits phytosanitaires. Une formation des agents applicateurs, gratuite, est proposée aux communes de la communauté et du bassin de l'Allaine, le 30 mai 2007.



Utiliser des techniques mécaniques alternatives et/ou définir un plan de désherbage dans votre commune

L'amélioration peut également passer par l'engagement des communes dans une démarche raisonnée de l'utilisation des phytosanitaires, par la mise en œuvre de plan de désherbage par exemple, et de techniques mécaniques et alternatives.

Le but d'un plan de désherbage est, après avoir inventorié précisément les pratiques de la commune, de définir, par zone à désherber, les objectifs d'entretien. Par suite, les méthodes de traitement sont arrêtées et cartographiées sur l'ensemble de la commune (type et fréquence de traitement...).



D'autre part, un effort de communication et de sensibilisation est à engager auprès des particuliers, également utilisateurs de produits phytosanitaires et dont l'impact sur la qualité des eaux n'est plus à démontrer. Des analyses de sols dans des jardins sont prévues à l'automne 2007.



Schémas directeurs d'assainissement de six communes en cours d'achèvement



Six communes du bassin français de l'Allaine sont en passe d'achever leur schémas directeurs d'assainissement.

Le schéma directeur d'assainissement est un outil d'aide à la décision. C'est un document

d'étude et de synthèse qui détaille l'état actuel de l'assainissement sur la commune et les différentes solutions adaptées à l'évolution communale.

Grâce à lui, la commune sera en mesure de déterminer son mode de gestion (assainissement collectif ou individuel) et les moyens à mettre en œuvre.

Ces schémas directeurs, avec l'aide à maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Sud Territoire, constituent le point de départ pour diminuer l'impact des rejets domestiques sur les cours d'eau et les eaux souterraines.



Myriam RICHE

Communauté de Communes
du Sud Territoire

Service des Eaux
6, rue de l'Arc
90600 Grandvillars

Téléphone : (0033) 03 84 23 50 81
Télécopie : (0033) 03 84 27 87 96
Messagerie : contrat.allaine@wanadoo.fr

JURA CH
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Frédéric LAPAIRE

Office des eaux
et de la Protection de la Nature

Les Champs-Fallat
CH-2882 Saint-Ursanne

Téléphone : (0041) 032 420 48 00
Télécopie : (0041) 032 420 48 11
Messagerie : oepn@jura.ch

Directeur de publication :
Christian Rayot

Comité de rédaction :
Myriam Riche et Alain Fousseret

Maquette :
Laura Ibanez—Belfort

Photos :
Contrat de rivière Allaine

Retrouvez l'Allaine sur le Web www.allaine.info



Avec la collaboration de :



Renouvellement de l'opération rivière propre - automne 2007

Compte tenu de l'écho favorable de la première édition de « l'opération rivière propre » en octobre 2006, il est prévu de réitérer cette initiative à l'automne 2007.

Organisée un samedi matin, cette opération a fait découvrir la rivière et la nécessité de sa protection à 150 enfants. Encadrés par leurs enseignants et les associations de pêche locales, les scolaires ont pu ramasser les

déchets jonchant les bords de l'Allaine (verres, plastiques et même pare-chocs d'automobile...).

Le contrat de rivière lance donc un appel à candidature aux écoles, aux associations de pêcheurs et à tout autre volontaire, pour participer à cette nouvelle édition 2007. Merci de prendre contact avec la chargée de mission.

Gants et tee-shirts à l'effigie du contrat de rivière seront distribués aux participants. La matinée s'achèvera dans la bonne humeur autour du pot de l'amitié.

La date de cette matinée n'est pas encore connue. Elle sera déterminée en concertation avec les écoles.

D'avance, merci pour votre collaboration.

